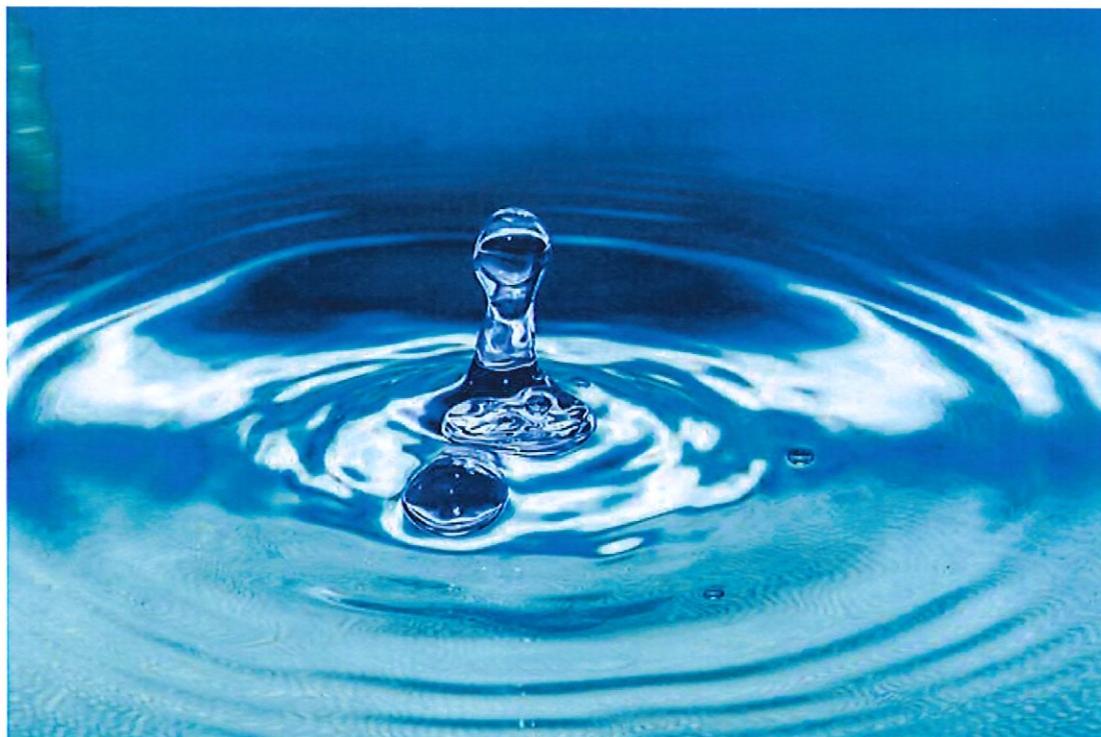


**SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU DES COMMUNES
DE LA RÉGION EST DE TOULON**



RAPPORT D'ACTIVITÉ DE L'ANNEE 2023



Hôtel de ville – Place du 11 Novembre BP 62 – 83250 LA LONDE LES MAURES
mail : accueil@siaeau.com

SOMMAIRE

LE MOT DU PRÉSIDENT	3
I -LE TERRITOIRE DE COMPÉTENCE ET LES MEMBRES DU SYNDICAT	4
1 -Le syndicat en quelques chiffres	5
2- Compétence du Syndicat	5
3- Les ressources en eau	5
4- Le patrimoine	5
5- Le contrat DSP	6
II – GOUVERNANCE DU SYNDICAT	7
1- Organigramme	8
2- Le fonctionnement	8
3- L'organisation administrative et technique du syndicat	10
4- La représentation des EPCI	10
III- LES INFORMATIONS FINANCIÈRES	11
1- Le budget du SIAE	17
2-L'encours de la dette	17
3- La surtaxe syndical	18
4-Le prix du m ³	18
IV- LES INTERVENTIONS DU SYNDICAT 2023	20
1-Les faits marquants de 2023	21
2- Présentation des travaux réalisés en 2023	21
3-Le tableau des indicateurs	40

Madame, Messieurs Les Maires
Mesdames , Messieurs Les Délégues

Partenaire institutionnel depuis 75 ans d'un ensemble constitué aujourd'hui de 9 collectivités territoriales représentées par, la Métropole « Toulon Provence Méditerranée », la communauté de communes « Méditerranée Porte des Maures » et la commune de Carnoules, le syndicat est l'un des plus anciens établissements publics de coopération intercommunale du département.

Les valeurs ayant présidé à la création du syndicat sont intangibles : un tarif de l'eau maîtrisé, la juste répartition entre communes des investissements réalisés, la représentation égalitaire des communes au sein du Comité syndical.

Les défis imposés par l'évolution démographique du XXI siècle sont actuellement relevés par des actions à long terme, visant à garantir une alimentation en eau potable des populations existantes et à venir.

C'est donc conforté par son passé et conscient des enjeux actuels et futurs de l'alimentation en eau que le Syndicat entend continuer à œuvrer au travers de ses missions et avec l'ensemble des élus, en faisant preuve collectivement d'un bel esprit d'équipe.

Chaque année, notre syndicat présente son rapport d'activité. Synthétique, objectif et fidèle, ce rapport présente nos résultats techniques et financiers. Très attendu par l'ensemble de nos collectivités adhérentes, ce document nous permet de faire connaître et mieux comprendre toute l'étendue de nos actions et de nos compétences.

Cette année 2023, le syndicat a mené à bien de nombreux projets d'importance tels que les renouvellements de conduites sur les communes de La Londe et de Pierrefeu.

Si l'eau est une ressource précieuse, nous avons la chance qu'elle soit abondante dans notre région. Cependant, il convient de la capter, de la rendre potable puis de la distribuer.

C'est grâce à l'action du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Région Est de Toulon que ce résultat est possible. Cette eau est d'abord extraite et traitée ensuite, le SIAE DE TOULON la met à disposition des collectivités adhérentes en utilisant près de 124 km de canalisations, 3 usines, 13 réservoirs et de nombreuses pompes et matériels divers. Ces équipements nécessaires au bon fonctionnement de l'ensemble sont la propriété du syndicat qui a constitué ce patrimoine peu à peu depuis 1947.

L'entretien et l'administration de ce service sont assurés par VEOLIA . Tous les jours, 24 heures sur 24, une équipe se tient prête à intervenir en cas d'incident sur le réseau.

Chaque année, le syndicat effectue de nouveaux investissements de sorte que son réseau conserve un rendement satisfaisant en réduisant au maximum les pertes en eau.

Ce travail engage et motive constamment nos délégués car tous sont convaincus que cette eau qui nous paraît si naturelle est un bien commun qu'il nous faut protéger.

Aujourd'hui, comme demain, il nous faut garantir cette disponibilité et cette qualité de l'eau que nous utilisons si facilement. Cette responsabilité incombe à tous les acteurs de la filière, utilisateurs inclus.

A travers les actions déjà entreprises et celles à venir, nous sommes déterminés à œuvrer pour continuer à distribuer une eau de très bonne qualité à un coût raisonnable.

Parce que l'effort doit être collectif pour laisser aux générations futures une eau de qualité et en quantité, nous agissons aux cotés de multiples partenaires: l' Agence de l'eau, la Société du Canal de Provence, la Métropole « TOULON PROVENCE MÉDITERRANÉE » et notre fermier VEOLIA, et je les remercie.

Le Président du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en eau
des communes de la Région Est de TOULON

Maire de La Londe Les Maures,

Vice-Président du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur,

François de CANSON



PRÉAMBULE

Le présent rapport rappelle le mode de fonctionnement du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau de Communes de la Région Est de Toulon et retrace les principaux faits marquants et souligne les projets mis en œuvre en 2023.

Le Président adresse chaque année au maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité du SIAE DE TOULON.

Ce rapport fait l'objet d'une communication par le Maire à son Conseil Municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune délibérant au SIAE DE TOULON, sont entendus,

I- TERRITOIRE DE COMPÉTENCE ET LES MEMBRES DU SYNDICAT

Le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau des Communes de la Région Est de Toulon (SIAECRET) regroupe 9 communes pour lesquelles il assure l'approvisionnement en eau (production et adduction).

114 573 habitants sont desservis.

Depuis le 1^{er} janvier 2018, la commune de Carnoules est adhérente.

A cette même date, la métropole Toulon Provence Méditerranée dotée nouvellement de la compétence « eau potable » s'est substituée aux communes de La Crau, Carqueiranne et Hyères au sein du Syndicat de l'Est.

C'est un syndicat mixte fermé : ses membres sont exclusivement issus des EPCI à fiscalité propre .

La population totalise 114 537 habitants répartie sur 9 communes.

Le SIAECRET regroupe désormais :

- la métropole de TPM (Hyères, La Crau, Carqueiranne)
- les communes membres de la communauté de communes Méditerranée Porte des Maures
 - Pierrefeu
 - Collobrières
 - La Londe
 - Bormes-les-Mimosas
 - Le Lavandou
- La commune de Carnoules (Cœur de VAR)



Population 2023

COMMUNES	Nombre d'habitants
BORMES LES MIMOSAS	8 277
CARNOULES	3 623
CARQUEIRANNE	9 627
COLLOBRIÈRES	1 943
HYÈRES	47 707
LA CRAU	19 481
LA LONDE LES MAURES	11 643
LE LAVANDOU	6 048
PIERREFEU	6 188
TOTAL	114 537

1-COMPÉTENCE DU SYNDICAT

Le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en eau assure l'approvisionnement en eau « production et adduction », des 9 communes membres. Chaque commune a gardé la compétence « distribution »

2- LE SYNDICAT EN QUELQUES CHIFFRES

Les installations techniques permettant d'assurer la compétence production et adduction de l'eau potable sont notamment :

- 91 branchements
- 3 unités de production d'eau potable d'une capacité totale de 77 700 m³ par jour : Usine des Maurettes à HYÈRES --- Usine de CARNOULES - Usine du TRAPAN à BORMES LES MIMOSAS
- 4 Stations de rechlororation
- 10 surpresseurs
- 13 réservoirs d'une capacité totale de stockage de 18 650 m³
- 124 km de canalisations de distribution

3- LES RESSOURCES EN EAU DU SYNDICAT

Le syndicat n'a pas de ressources propres et achète de l'eau brute à 2 entités distinctes : la ville de TOULON et la Société du Canal de Provence (SCP).

3 Sources d'alimentation en eau potable :

- Le Lac de CARCES, géré par la Métropole « TPM » alimente l'usine de CARNOULES (300 L/S)
- La retenue du Trapan, appartenant à la Société du Canal de Provence, alimente l'usine du TRAPAN sur la commune de BORMES (300L/S).
- La ressource du VERDON, appartenant à la Société du Canal de Provence, alimente l'usine des Maurettes sur la commune de HYÈRES (300L/S) depuis son agrandissement en juillet 2008. Elle est devenue l'usine principale du syndicat.

4- LE PATRIMOINE

Ayant délégué l'exploitation du service à VEOLIA, la vocation du syndicat est de réaliser les travaux neufs et de procéder aux grosses réparations sur son patrimoine

Crée en 1947, le syndicat présente fin 2023 un actif immobilisé

- d'une valeur brute de 39,9 M€
- amorti à hauteur de 14,8 M€
- d'une valeur nette comptable de 25,1 M€

5- CONTRAT DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

Le syndicat a délégué l'exploitation de son service de production d'eau potable par contrat de délégation Service Public avec la Compagnie des Eaux et de l'Ozone (CEO-VEOLIA).

Fermier VEOLIA	Syndicat
<ul style="list-style-type: none">• Exploitation du service• Trois opérations de travaux neufs	<ul style="list-style-type: none">• Travaux neufs• Travaux patrimoniaux de renouvellement

Depuis le 1^{er} juillet 2008 et pour une durée de 18 ans (jusqu'au 30 juin 2026), le syndicat a délégué **l'exploitation du service** à son **fermier VEOLIA** qui assure:

- Les achats d'eau,
- La production de l'eau et le traitement de l'eau,
- L'élévation de l'eau jusqu'aux sites de stockage
- La distribution de l'eau jusqu'aux compteurs de vente en gros
- Le renouvellement des équipements électromécaniques, branchements et compteurs
- Le service aux communes comprenant la relève mensuelle des compteurs en gros, le suivi des débits atteints par communes, l'émission et le recouvrement des factures.
- Trois opérations de travaux ont été contractuellement mises à la charge du fermier (réservoir de l'Anguillon, traitement des boues au Trapan et à Carnoules).

En dehors de ces trois opérations de travaux neufs, le **syndicat** assure les **travaux patrimoniaux**:

- Travaux neufs de renforcement, extension et mise en conformité des ouvrages
- Travaux de renouvellement et grosses réparations à caractère patrimonial pour la partie génie civil et canalisations.

Les achats d'eau brute sont faits par VEOLIA, société fermière, pour partie auprès de la Métropole « TPM », et pour partie auprès de la Société du Canal de Provence.

II- GOUVERNANCE DU SYNDICAT

Les changements en 2023 : Monsieur le Maire de CARNOULES – Christian DAVID remplace Monsieur François ARIZZI en tant que 5 ème vice-Président.

Monsieur de CANSON François a été élu Président du Syndicat ainsi que 5 vice-présidents.

Comme pour les maires, Le Président du SIAECRET est élu pour 6 ans par le Comité Syndical.

Le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau des communes de la Région Est de Toulon agit dans un seul domaine de compétence, l'alimentation en eau potable. Le Président forme avec ses cinq vice-Présidents, le bureau, celui-ci se réunit avant chaque réunion du Conseil syndical, c'est un organe de travail chargé d'examiner et de préparer les dossiers qui seront évoqués à l'occasion des réunions du Conseil Syndical.

Le 07 novembre 2022, Monsieur Le Préfet du Var a adressé un courrier à Monsieur de CANSON François l'informant, qu'en application du second alinéa de l'article L.46-1 précité, le mandat de conseiller municipal et par voie de conséquence celui de conseiller communautaire a pris fin de droit à compter du 6 novembre.

Monsieur Hervé CILIA, 1 er Vice- Président du SIAE DE TOULON a pris en charge la gestion des affaires courantes du SIAE DE TOULON jusqu'aux élections du 07 février 2023 ou Monsieur de CANSON a été élu Président du SIAE DE TOULON.

1- ORGANIGRAMME



François de CANSON

Président du Syndicat Intercommunal d'Alimentation
en Eau des communes de la Région Est de TOULON
Maire de LA LONDE LES MAURES
Vice-Président du Conseil Régional PACA



1er vice Président

Hervé CILIA

Représentant de « T.P.M »



2 ème vice Président

Jacques BOMPAS

Commune du Lavandou



3ème Vice Président

Lionel POLESKA

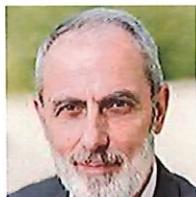
Commune de Pierrefeu



4 ème Vice Présidente

Isabelle MONFORT

Représentante de « T.P.M »



5 ème Vice-Président

Christian DAVID

Maire de Carnoules

2- LE FONCTIONNEMENT

Le comité syndical est une assemblée de 24 délégués titulaires et 24 délégués suppléants assurant la représentation des membres du Syndicat dont la durée du mandat est égale à celle du conseil municipal dont ils sont issus. Cette assemblée par délibérations les affaires du Syndicat.

Le Comité syndical est une instance plénière qui prend des délibérations pour définir la politique du Syndicat, il décide des grandes orientations du service public de production et de distribution d'eau potable et les investissements à réaliser. Il valide la politique de gestion de l'eau du Syndicat.

Le Comité Syndical se réunit au minimum une fois tous les trimestres. Au cours de l'année 2023, le Comité s'est réuni 7 fois. Les questions à l'ordre du jour sont de différents ordres : budget et compte administratif, rapport annuel du délégataire de service public, rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau, rapport d'activité, marchés d'études, de services et de travaux.

Les comptes-rendus ont fait l'objet d'une transmission aux communes membres et aux élus du syndicat conformément à la réglementation.

Nombre de délibérations : 48 Délibérations.

Le tableau suivant récapitule les ordres du jour du Comité syndical en 2023

Dates de réunion	Délibérations adoptées
07.02.2023	1- Élection du Président : Information et vote, 2- Détermination du nombre de vice-Présidents : Information et vote, 3- Élections des Vice-Présidents : Information et vote, 4- Indemnités de fonction du Président et des vice-Présidents : Information et vote, 5- Lecture de la charte de l'élu local : Information, 6- Délégations données au Président par le comité syndical : Information et vote, 7- Composition du bureau et désignation des membres supplémentaires au bureau 8- Commission consultative des services publics locaux : Création et élection des membres titulaires et suppléants, 9- Commission d'appel d'offres : Création et élection des membres titulaires et suppléants, 10- Commission de délégation des services publics locaux : Création et élection des membres titulaires et suppléants,
20.02.2023	1- Rapport d'orientation budgétaire 2023
28 .02.2023	1-Budget Primitif 2023: information et vote 2-Révision des APCP : information et vote, 3-Modification des membres du bureau : information et vote 4- Création d'un emploi non permanent pour un accroissement temporaire d'activité : Information et vote 5- Lancement d'une consultation pour un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage et d'études générales d'infrastructures urbaines – Marché à bons de commande : Information et vote 6- Rapport d'analyse des offres et choix de l'entreprise pour la conduite de Pierrefeu 7-Contrôle de l'affermage exercice 2021 : Information
14.06.2023	1- Compte de gestion 2022 : Information, 2- Compte administratif 2022 : Information et vote, 3- Affectation des résultats 2022 : Information et vote, 4- Rapport du délégataire 2022 : Information, 5- Rapport sur le prix de l'eau 2022 : Information et vote, 6- Rapport d'activité du SIAE 2022 : Information et vote, 7- Modification du temps de travail concernant le contrat de travail de Monsieur Jean-Louis BOYER : Information et vote, 8- Avenant concernant marché SADE de La Londe Tranche 1 : Information et vote, 9- Lancement d'une consultation concernant étude complémentaire du GC trapan :

	Information et vote, 10- Tableau des consommations d'eau des communes 2022 : Information, 11- Contrôle de l'affermage 2022 : Information,
03.10.2023	1- Convention entre l' État et le SIAE relative à la télétransmission des actes administratifs : Information et vote 2- Présentation du rapport d'analyse des offres concernant le diagnostic génie civil complémentaire 2023 à l'usine du Trapan et choix du bureau d'études : Information et vote. 3- Présentation du rapport d'analyse des offres concernant les levés topographiques et choix du bureau d'études : Information et vote. 4- Présentation du rapport d'analyse des offres concernant l'étude géotechnique et choix du bureau d'études : Information et vote. 5- Lancement d'une consultation pour le marché accord cadre à bons de commande d'abattage d'arbres et de débroussaillage des accotements des ouvrages du SIAE DE TOULON 2024-2025-2026 : information et vote 6- Contrôle de l'affermage 2022 présenté par ARTELIA : Information
27.10.2023	1- Recrutement au titre d'une activité accessoire- création d'un emploi non permanent au titre d'une activité accessoire : recrutement au titre d'un activité accessoire : information et vote. 2- Autorisation d'installer un poteau d'incendie au lieu dit « Les Rolland » sur la commune de Pierrefeu : Information et vote . 3- Avenant n°1 de ZATTERA conduite de Pierrefeu : information et vote. 4- Réhabilitation et la mise aux normes de l' assainissement autonome du logement de fonction à l'usine du Trapan et choix de l'entreprise pour réaliser les travaux : Information et vote.
08.12.2023	1- Accord cadre à bons de commande d'abattage d'arbres et de débroussaillage 2024-2027 : présentation du rapport d'analyse des offres et choix de l'entreprise : Information et vote 2-Assujettissement à la TVA du budget du Syndicat d'Alimentation en Eau de la Région Est de Toulon : Information et vote 3- Avenant n°3 au contrat d'affermage de l'eau potable avec veolia : information et vote 4-Ouverture anticipée de crédits avant le vote du bp2024 dans la limite du quart des crédits : Information et vote 5- Rapport concernant les levés topographiques : Information. 6- Rapport concernant l'étude géotechnique : Information. 7- Présentation du tracé de la conduite de La Londe tranche 2 : Information . 8- Création d'un comité de pilotage dans le cadre de la nouvelle DSP : Information et vote.

MISSIONS PRINCIPALES EN COMPTABILITÉ ET FINANCES

- Élaboration des budgets, des comptes administratifs
- Exécution des budget
- Suivi comptable et financier des marchés publics
- Mise en œuvre et suivi des travaux d'investissement
- Gestion de la récupération de la TVA
- Gestion du patrimoine, des subventions, de l'inventaire
- Établissement des dossiers de demandes de subventions.

3- L'ORGANISATION ADMINISTRATIVE ET TECHNIQUE DU SYNDICAT

1-Administration du Syndicat.

L'ensemble de la gestion administrative, du Syndicat est assuré par un agent communal mis à disposition par la commune de LA LONDE LES MAURES, au grade d'adjoint administratif. L'équipe est complétée par :

	Fonction	Catégorie/ Cadre emploi	Durée hebdomadaire
Mme BRUN Alexandra	Gestion financière activité accessoire	Attaché principal	8 h /semaine
M .BOYER Jean Louis	Ingénieur		28 h/semaine

L'état a confié au Trésorier Municipal de Hyères, le rôle de comptable du Syndicat, il valide les dépenses de fonctionnement et d'investissement.

4- LA REPRÉSENTATION DES EPCI

Nombre de délégués 24 membres titulaires – 24 membres suppléants (soit 12 membres titulaires de la Métropole « TPM » et 12 membres titulaires pour les autres collectivités)

COMMUNE DE BORMES

Monsieur François ARIZZI Maire - Titulaire	Monsieur Daniel MONIER Titulaire	Monsieur Claude BONACORSI suppléant	Monsieur Jérôme MASSOLINI Suppléant
---	---	---	--

LA MÉTROPOLE DE « TOULON PROVENCE MÉDITERANNÉE «

Monsieur Hervé CILIA Titulaire	Monsieur Jean-Pierre ÉMERIC Titulaire	Madame Anne-Marie MÉTAL Titulaire	Monsieur Julien DIAMANT Titulaire
Madame Isabelle MONFORT Titulaire	Monsieur Éric GIRAUDET Titulaire	Monsieur Patrick MONPATE Titulaire	Monsieur François CORNILEAU Titulaire
Monsieur Arnaud LATIL Maire -Titulaire	Madame Christel FITZNER Titulaire	Monsieur Antoine FOGU Titulaire	Monsieur Christophe FIORETTI Titulaire
Monsieur Benoît COLIN Suppléant	Monsieur Anthony PISOT Suppléant	Madame Emilie PAPALEO Suppléante	Monsieur Jean-Jacques FOUQUE Suppléant
Monsieur Michaël MOLINARI Suppléant	Madame Nicole REYNAUD Suppléante	Monsieur Xavier LAFAURE Suppléant	Monsieur Sébastien FRATELLA -GUIOL Suppléant
Madame Paule MISTRE Suppléante	Monsieur Alain ROQUEBRUN Suppléant	Monsieur Julien DIAMANT Suppléant	Monsieur Fabrice WEBER Suppléant

COMMUNE DE COLLOBRIÈRES

Monsieur Michel ARMANDI Titulaire	Monsieur Jean Pierre RIZZO Titulaire	Madame Christine AMRANE Maire -Suppléante	Monsieur Denis FOURNILLIER Suppléant
--	---	--	---

COMMUNE DE LA LONDE LES MAURES

Monsieur François de CANSON Maire - Titulaire	Monsieur Gérard AUBERT Titulaire	Monsieur Jean-Marie MASSIMO Suppléant	Mme Nicole SCHATZKINE Suppléante
--	---	--	---

COMMUNE DU LAVANDOU

Monsieur Jacques BOMPAS Titulaire	Monsieur Denis CAVATOIRE Titulaire	Monsieur Jean-François ISAIA Suppléant	Monsieur Nicolas COLL Suppléant
--	---	---	--

COMMUNE DE PIERREFEU

Monsieur Lionel POLESKA Titulaire	Monsieur Jean-Luc ROVERE Titulaire	Monsieur Marc BENINTENDI Suppléant	Monsieur Jean-Pierre AUDA Suppléant
--	---	---	--

COMMUNE DE CARNOULES

Monsieur Christian DAVID Maire - Titulaire	Monsieur Lionel BERTORELLO Titulaire démission nov 23	Madame Michèle SELLIER Suppléante	Monsieur Christophe CORTES suppléant
---	---	--	---

III -LES INFORMATIONS FINANCIÈRES

Le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en eau des Communes de la Région Est de Toulon est régi par les mêmes règles que les collectivités territoriales. Cet établissement public est doté de l'autonomie financière et de la personnalité morale. Ces ressources proviennent principalement de la vente de l'eau mais également de subventions allouées par le Conseil Départemental, ou par l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse .Ces ressources permettent au syndicat de financer son fonctionnement et ses investissements (travaux divers, renouvellement et renforcement des réseaux et l'entretien des Usines).

1- BUDGET EAU POTABLE – RÉSULTAT DE L'EXERCICE BUDGÉTAIRE

Le compte de gestion pour l'année 2023 est conforme au compte administratif 2023.

L'exercice 2023 clôture en excédent provisoire (avant arrêt définitif des comptes) de 1 379€ disponibles pour de nouveaux travaux 2024. Les résultats seront repris par reprise anticipée lors du budget primitif 2024. Les résultats estimés 2023 sont les suivants avant pointage avec compte de gestion. La politique financière d'autofinancement du syndicat permet un désendettement progressif. Depuis le précédent schéma directeur, le syndicat a défini une programmation de renouvellement des conduites à court et moyen terme, afin de maintenir un réseau fiable et en bon état tout en lissant les coûts de façon cohérente et efficace. L'année 2023 a été la quatrième année des travaux faisant suite au nouveau schéma directeur qui a été présenté fin 2019 au comité syndical.

Elle a été marquée par la réalisation de deux projets élevés en coût (La Londe et Pierrefeu).

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 1 318 696,73	G 1 815 590,82	G-A 496 894,09
	Section d'investissement	B 2 912 151,14	H 2 283 899,41	H-B -628 251,73
+		+		
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C 0,00 (si déficit)	I 1 241 979,08 (si excédent)	
	Report en section d'Investissement (001)	D 0,00 (si déficit)	J 409 736,40 (si excédent)	
=		=		
		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+C+D 4 230 847,87	Q= G+H+I+J 5 751 205,71	=Q-P 1 520 357,84

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E 0,00	K 0,00
	Section d'Investissement	F 150 062,14	L 0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 150 062,14	= K+L 0,00

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E 1 318 696,73	= G+I+K 3 057 569,90	1 738 873,17
	Section d'Investissement	= B+D+F 3 062 213,28	= H+J+L 2 693 635,81	-368 577,47
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 4 380 910,01	= G+H+I+J+K+L 5 751 205,71	1 370 295,70

Dépenses de fonctionnement	
011 - Charges générales	147 705,93
012 - Charges de personnel	106 949,82
65 - Charges courantes	65 706,97
66 - Intérêts de la dette	68 792,84
Dépenses réelles	389 155,56
042 - Amortissements	929 541,17
Dépenses totales	1 318 696,73

Recettes de fonctionnement	
70- Surtaxe	1 706 226,31
70- Loyers	59 306,49
75-Gestion courante	0,49
77-produits exceptionnels	11 238,98
Recettes de fonctionnement	1 776 772,27
042 - Transfert subvention	38 818,55
002- Résultat reporté	1 241 979,08
Recettes totales	3 057 569,90

Résultat de fonctionnement	1 738 873,17
Issu de N-1	1 241 979,08
Issu de N	496 894,09

La section d'exploitation du budget syndicale est financée par la surtaxe syndicale assise sur les débits souscrits par les communes. La valeur de cette surtaxe titrée en 2023 s'établit à 1 706 226,31€. La surtaxe représente 96% des recettes réelles de fonctionnement de l'exercice.

La seconde recette réelle de fonctionnement syndicale provient des redevances acquittées par les opérateurs de téléphonie mobile pour l'implantation sur les équipements syndicaux de leurs antennes relais, recette titrée à hauteur de 59 306,49€.

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (1)
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	223 000,00	143 013,93	4 692,00	0,00	75 294,07
012	Charges de personnel, frais assimilés	110 000,00	106 949,82	0,00	0,00	3 050,18
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	86 000,00	65 706,97	0,00	0,00	20 293,03
Total des dépenses de gestion courante		419 000,00	315 670,72	4 692,00	0,00	98 637,28
66	Charges financières	92 000,00	68 792,84	0,00	0,00	23 207,16
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat'(2)	0,00	0,00			0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés(3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	15 000,00				
Total des dépenses réelles d'exploitation		626 000,00	384 463,56	4 692,00	0,00	136 844,44
023	Virement à la section d'investissement	1 508 000,00				
042	Opérat* ordre transfert entre sections	980 000,00	929 541,17			50 458,83
043	Opérat* ordre intérieur de la section	0,00	0,00			0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		2 488 000,00	929 541,17			1 558 458,83
TOTAL		3 014 000,00	1 314 004,73	4 692,00	0,00	1 695 303,27
Pour information D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1		0,00				

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	1 732 029,52	1 765 532,80	0,00	0,00	-33 503,28
73	Produits issus de la fiscalité(4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,49	0,00	0,00	-0,49
Total des recettes de gestion courante		1 732 029,52	1 765 533,29	0,00	0,00	-33 503,77
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	11 238,98	0,00	0,00	-11 238,98
78	Reprises sur provisions et dépréciations (2)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		1 732 029,52	1 776 772,27	0,00	0,00	44 742,75
042	Opérat* ordre transfert entre sections	39 991,40	38 818,55			1 172,85
043	Opérat* ordre intérieur de la section	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		39 991,40	38 818,55			1 172,85
TOTAL		1 772 020,92	1 815 590,82	0,00	0,00	-43 569,90
Pour information R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1		1 241 979,08				

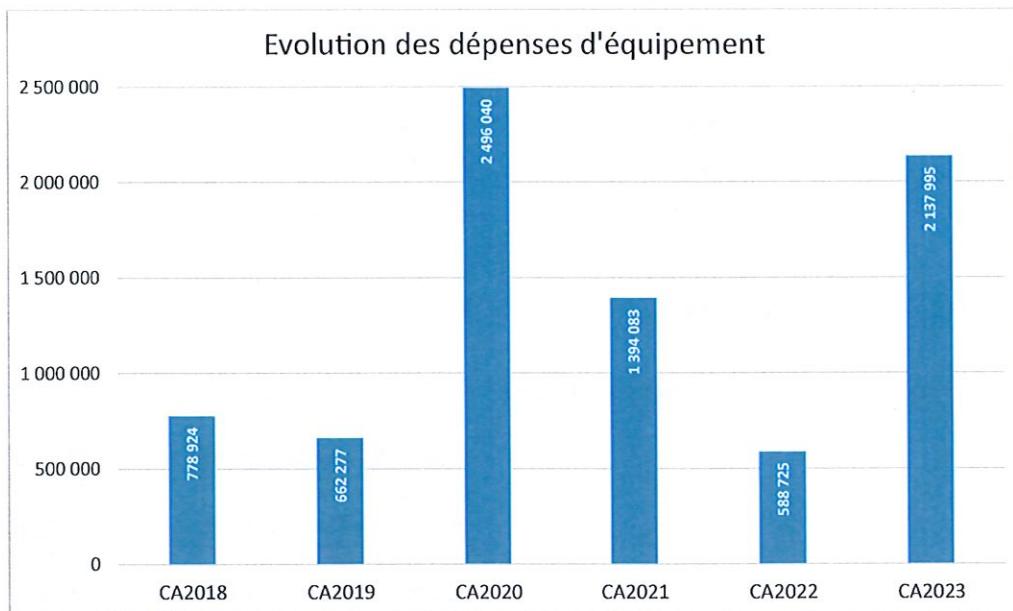
Dépenses d'exploitation

Les dépenses réelles de fonctionnement 2023 s'établissent à 389K€ et sont en progression de 53 K€ au regard de celles de 2022 dont le montant était de 336 K€. Cette progression provient des charges à caractère général, principalement des deux postes suivants :

- Charges de personnel +55 K€ du fait de l'étoffement de l'équipe (un agent administratif sur les questions comptables et budgétaires et un ingénieur pour les problématiques techniques)
- Charges à caractère général : +10K€ (dont le débroussaillage)
- Autres charges courantes : -8 K€ (baisse des cotisations sociales), charges financières : -4K€

En 2023, 18% des recettes réelles de fonctionnement (1 777K€) dont majoritairement la surtaxe, ont été consommées par des dépenses de gestion courante (total de 320K€ issu des postes suivants: charges à caractère général, charges de personnel, autres charges de gestion courante).

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Recettes de gestion courante	1 721K€	1 725K€	1 720K€	1 725K€	1 738K€	1 766K€
Surtaxe syndicale	1 701K€	1 704K€	1 705K€	1 705K€	1 704K€	1 706K€
Loyers	20K€	21K€	14K€	19K€	34K€	59K€
Dépenses de gestion courante	-177K€	-173K€	-174K€	-177K€	-263K€	-320K€
Charges à caractère général	-68K€	-62K€	-61K€	-55K€	-137K€	-148K€
Charges de personnel	-48K€	-49K€	-51K€	-51K€	-51K€	-107K€
Charges de gestion courante	-62K€	-62K€	-62K€	-71K€	-74K€	-66K€
Epargne de gestion annuelle	1 544K€	1 552K€	1 545K€	1 547K€	1 475K€	1 445K€
<i>Intérêts de la dette</i>	-114K€	-104K€	-97K€	-83K€	-73K€	-69K€
Résultat exceptionnel				-1K€		11K€
Epargne brute annuelle = autofinancement	1 430K€	1 448K€	1 448K€	1 463K€	1 402K€	1 388K€
Annuité de la dette en capital	-309K€	-319K€	-320K€	-331K€	-341K€	-358K€
Epargne nette annuelle	1 121K€	1 129K€	1 128K€	1 133K€	1 061K€	1 029K€



Investissement 2023

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (1)
20	Immobilisations incorporelles	56 021,64	2 666,93	1 066,00	52 288,71
21	Immobilisations corporelles	20 000,00	2 143,20	0,00	17 856,80
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	81 082,00	1 331,28	0,00	79 750,72
	Total des opérations d'équipement	5 662 802,72	2 131 853,90	148 996,14	3 381 952,68
	Total des dépenses d'équipement	5 819 906,36	2 137 995,31	150 062,14	3 531 848,91
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	361 000,00	358 158,16	0,00	2 841,84
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	44 848,03			
	Total des dépenses financières	405 848,03	358 158,16	0,00	47 689,87
45...	Total des opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	6 225 754,39	2 496 153,47	150 062,14	3 579 538,78
040	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	39 991,40	38 818,55		1 172,85
041	Opérations patrimoniales (2)	914 254,21	377 179,12		537 075,09
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	954 245,61	415 997,67		538 247,94
	TOTAL	7 180 000,00	2 912 151,14	150 062,14	4 117 786,72
	Pour information				
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1	0,00			

Dépenses d'investissement	Réalisations	Restes à réaliser	Recettes d'investissement	Réalisations	Restes à réaliser
<i>Dépenses d'équipement</i>	2 137 995,31	150 062,14	<i>Emprunt nouveau</i>	600 000,00	
Remboursement capital dette	358 158,16		TVA	377 179,12	
<i>Dépenses financières</i>	358 158,16		Affectation en réserves		
<i>Dépenses réelles</i>	2 496 153,47	150 062,14	<i>Recettes financières</i>	377 179,12	
<i>Opérations patrimoniales</i>	377 179,12		<i>Recettes réelles</i>	977 179,12	
<i>Transfert de subventions</i>	38 818,55		<i>Opérations patrimoniales</i>	377 179,12	
<i>Dépenses d'investissement N</i>	2 912 151,14	150 062,14	<i>Amortissements</i>	929 541,17	
Déficit 2021 reporté			<i>Recettes d'investissement N</i>	2 283 899,41	
Total dépenses investissement	2 912 151,14	150 062,14			

Résultat de l'exercice hors RAR	-628 251,73	-150 062,14
001 - excédent reporté	409 736,40	
Résultat de clôture avant RAR	-218 515,33	
Solde des Restes à réaliser	-150 062,14	
Résultat de clôture après RAR	-368 577,47	

En 2023, 2 138K€ de travaux ont été réalisés et 150K€ restent à réaliser. Les opérations concernées sont les suivantes :

Les travaux sur la canalisation de la Londe : 1 280K€ achevés ;

Les travaux de canalisation de Pierrefeu pour 556K€ mandatés, 10K€ restant à réaliser;

Les travaux courants ont été poursuivis : 50K€ de travaux mandatés de réparation urgentes de casses, 13K€ restant à réaliser; ;

L'acquisition de groupe électrogène au Trapan – 93K€ mandatés;

Le démarrage des travaux de la canalisation de La Londe – second tronçon pour une enveloppe budgétée de 3 000K€, réalisations de 10K€ TTC, 29K€ d'études restant à réaliser. Les travaux vont s'exécuter en 2024 / 2025.

	Budget 2023	CA2023	RAR2023	Crédits annulés
<i>Chap 20-études divers</i>	56 022	2 667	1 066	52 289
<i>Chap 21-acquisitions hors opération</i>	20 000	2 143		17 857
<i>Chap 23-travaux hors opération</i>	81 082	1 331		79 751
Opération 909-Carnoules	75 000			75 000
Opération 910-Trapan	79 500	21 008	51 218	7 274
Opération 911-Maurettes	20 000			20 000
Opération 919-schéma directeur	2 869			2 869
Opération 921-Sécurisation clôtures	220 828	113 138	42 702	64 988
Opération 922-Etanchéïté des réservoirs	606			606
Opération 926 - travaux suite casse	120 000	49 917	13 358	56 725
Opération 928-Sécurisation équipement	35 240	8 345	2 006	24 888
Opération 930-Canalisation La Londe 1,3km	1 390 527	1 280 233	260	110 033
Opération 931-TRAPAN-Groupe Electrogène	105 110	93 221	156	11 733
Opération 932-PIERREFEU-Renouvellement I	613 124	555 742	10 474	46 908
Opération 933-Canalisation La Londe 0,6km	3 000 000	10 250	28 822	2 960 928
2-Dépenses d'équipement	5 819 906	2 137 995	150 062	3 531 849

L'ENCOURS DE LA DETTE

La dette syndicale a été conclue intégralement à taux fixes. Elle comporte au 1er janvier 2024, deux emprunts en cours de remboursement :

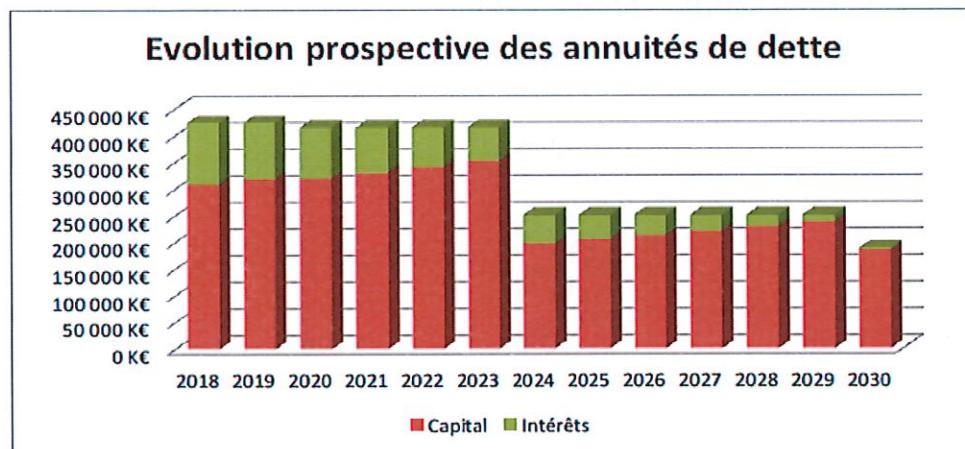
Emprunt	Capital restant dû au 01/01/2024	Annuité 2024	Capital restant dû au 31/12/2024
Emprunt 2023	594 000	46 757	570 000
Canalisation la Crau Maurettes 2010	1 485 237	250 414	1 288 337
Total	2 079 237	297 171	1 858 337

La politique financière d'autofinancement du syndicat a permis un désendettement progressif.

En 2023, Un emprunt de 600K€ (*durée 25 ans, taux 3.89%, périodicité trimestrielle*) a été contracté en 2023 tandis que 358K€ de capital était remboursé sur les anciens emprunts. La dette syndicale n'a donc progressé que de 242K€ en 2023.le syndicat a du contracté un nouvel emprunt de 600K€

La dette syndicale au 31/12/2023 s'établit à 2 079 237,49 k€

Le graphique suivant illustre l'évolution des annuités de dette :



La politique financière d'autofinancement du syndicat permet un désendettement progressif. la durée de désendettement du syndicat resterait inférieure à 2,5 années.

3- LA SURTAXE SYNDICALE

Le Comité syndical a décidé de ne pas augmenter la surtaxe syndicale qui s'élève à 2211,57 euros par débits souscrits et par mois, cette surtaxe n'a pas augmenté depuis le 1 er janvier 2006.

On peut noter sa relative stabilité depuis 2014, conséquence de la fixité de la surtaxe syndicale et de la maîtrise des dépenses de gestion. L'épargne brute équivaut à l'autofinancement brut issu de l'exercice et présenté en amont.

La surtaxe est facturée par le délégataire aux communes membres pour le compte du syndicat.

Le tableau suivant retrace la surtaxe acquittée par chaque commune.

COMMUNES	DÉBITS SOUSCRITS	SURTAXE ANNUELLE
PIERREFEU	49	108 K€
CARQUEIRANNE	65	144 K€
BORMES	165	365 K€
COLLOBRIÈRES	7	15 K€
HYÈRES	180	398 K€
LA LONDE LES MAURES	83	184 K€
LE LAVANDOU	165	365 K€
LA CRAU	55	122 K€
CARNOULES	2	5 K€
TOTAL	771 L/S	1705 K€

Les loyers des antennes de téléphonie mobile génèrent 14 k€ .

4- LE PRIX DU MÈTRE CUBE PAR COMMUNE - ANNÉE 2023

COMMUNES	PRIX DU M3
PIERREFEU	1,38€
LA CRAU	1,05€
CARQUEIRANNE	1,61€
HYÈRES	2,62€
LA LONDE	1,23€
BORMES LES MIMOSAS	1,55€
LE LAVANDOU	1,46 €
COLLOBRIÈRES	1,17€
CARNOULES	0,00€
PRIX MOYEN	1,49€

IV - LES INTERVENTIONS DU SYNDICAT EN 2023

Le programme d'équipement en 2023 a été intégralement financé par la surtaxe et les résultats antérieurs.

Depuis le précédent schéma directeur, le syndicat a défini un programme de renouvellement des conduites à court et moyen terme, afin de maintenir un réseau fiable et en bon état tout en lissant les coûts de façon cohérente et efficace. L'année 2023 a été la quatrième année des travaux faisant suite au nouveau schéma directeur qui a été présenté fin 2019 au comité syndical. Elle a été marquée par la réalisation de deux projets élevés en coût (La Londe et Pierrefeu).

Le SIACRET est maître d'ouvrage pour tous les travaux de renforcement et d'extension du patrimoine, ainsi que les travaux de renouvellement du génie civil et des canalisations.

Il existe actuellement une réelle politique de renouvellement des canalisations car plus de 50% du linéaire du réseau a plus de 50 ans. Afin de maintenir un réseau fiable et en bon état le syndicat a décidé depuis plusieurs années de renouveler de façon cohérente et efficace tout le réseau. Plus de 80 % des canalisations sont en fonte, 10 % en acier et 6 % acier enrobé de béton.

A la fin du programme de renouvellement à court et moyen terme, toutes les conduites en matériau BONNA qui dataient de 1955 auront été renouvelées.

Le plan de renouvellement a été défini par groupe de conduites en prenant en compte de la date de pose des canalisations et de leur composition.

1- LES FAITS MARQUANTS DE 2023

LA VIDANGE DU BARRAGE DE CARCES



2- PRÉSENTATION DES TRAVAUX RÉALISÉS EN 2023 ET PHOTOS DES TRAVAUX

CANALISATION Ø 400 MM TRONÇON 1

Les travaux portent sur :

- La création d'une conduite d'eau potable de diamètre DN 400mm en fonte sur 1 940 ml
- La mise en place de robinetterie et fontainerie nécessaire sur la canalisation (vannes, ventouses, vidange etc....)

Les principales contraintes technique de l'opération sont :

- ✓ Maintien du service
- ✓ Passage sous-œuvre des ouvrages pluviaux (cadre et pont)
- ✓ Passage sous un réseau au droit du boulodrome
- ✓ Traversée de la RD559A
- ✓ Gestion de la circulation routière et dévoiement de la piste cyclable
- ✓ Gestion des entrées riverains
- ✓ Encombrement du sol par les réseaux concessionnaires





Puits d'entrée du fonçage



Puits de sortie du fonçage



Vanne attendant la ventouse sur le Boulo drome proche RD559A



Passage sous pluvial, AEP, ENEDIS coté boulo drome sous RD559A



Mise en place cana au fin de la piste cyclable au droit de la route du Caroubier



Boulo drome

SIAECRET – TRAVAUX DE RENFORCEMENT DE LA CONDUITE DIAMETRE 300MM EN DIAMETRE 400MM EN FONTE DUCTILE DE L’USINE DU TRAPAN TRANCHE 1



Départ de la piste cyclable coté RD559A Passage sous ENEDIS, TELECOM et GAZ



Tranchée au droit du cadre pluvial sur la piste cyclable en conservant une hauteur de couverture sur le cadre et son étanchéité de 20cm



Mise en place cana à la fin de la piste cyclable au droit de la route du Caroubier



Boulodrome humide



Bardage des tuyaux sur piste cyclable



Vanne attendant la ventouse sur le Boulodrome proche RD559A



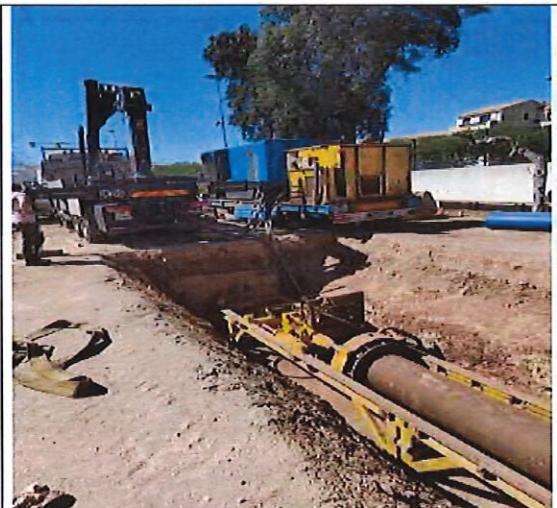
Canalisation 400 + fourreau ø63 y/c cablette dans enrobage



Tranchée sur piste cyclable



Mise en place cana sur piste cyclable



23



Raccordement du poteau incendie, vanne 200



Bouleodrome vers RD559A



Bouleodrome vers LLM



Tuyau acer pour encorbellement 12ml



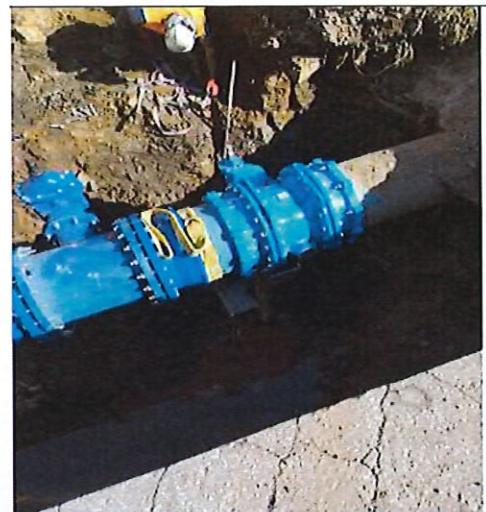
24



SIACRET – TRAVAUX DE RENFORCEMENT DE LA CONDUITE DIAMETRE 300MM EN DIAMETRE 400MM EN FONTE DUCTILE DE L'USINE DU TRAPAN TRANCHE 1



24



Canalisation 500, vanne 500, vanne 200 et fer d'ancrage



Pénétration regard



25



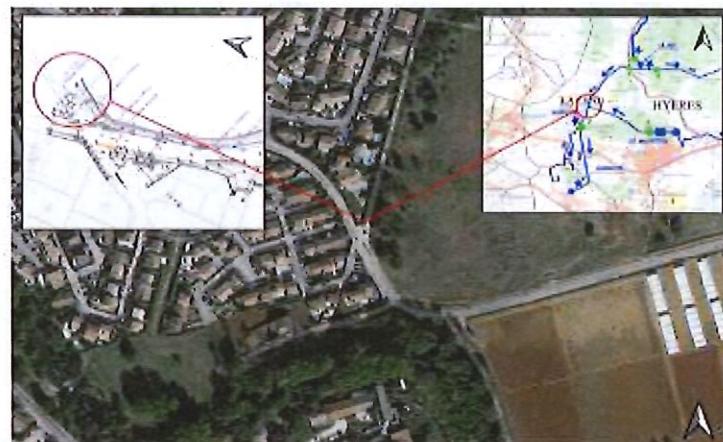
Vu avec le MOA et le MOE la vidange en rouge devra sortir dans le talus sous la glissière.



PONT DE MARAVENNE

MOTORISATION DES VANNES « PETIT NICE » LA CRAU

✓ Le remplacement de 2 vannes manuelles diamètre 400/500 mm par 2 vannes de 500 mm y compris mise en place d'un coffret CIBE et d'un système SOFREL S550 GSM pour la télégestion de celles-ci au droit de la chambre de vanne « le petit Nice ».



GROUPE ÉLECTROGÈNE DU COL DU TRAPAN

✓ Constat : L'alimentation électrique de la station de pompage intermédiaire du col du Trapan n'est pas sécurisée

✓ Les enjeux : La sécurisation de cette alimentation est nécessaire afin d'assurer le fonctionnement de la station en cas de défaillance du réseau électrique,

Les éléments envisagés pour assurer la sécurisation électrique sont :

- l'installation d'un groupe électrogène 250KVA, 48 h d'autonomie

Descriptif des travaux et d'études d'exécution projetés :

- Diagnostic génie civil du local

- Étude de ventilation du local

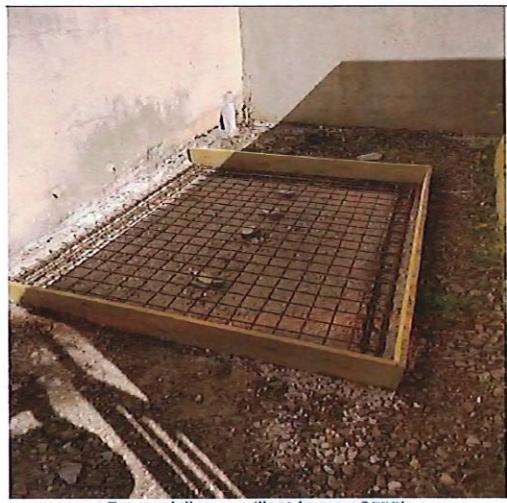
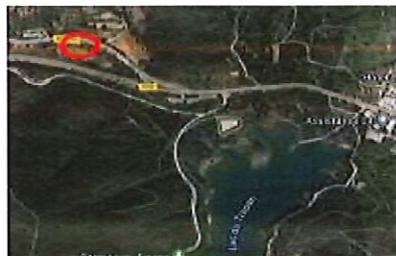
- Agrandissement de l'ouverture du local, confortement du mur et installation d'une porte double bâtant + cloison amovible.

- Confortement du sol du local et dispositif adapté au support du générateur.

- Construction d'une dalle béton 3 m² pour accueillir la cuve à l'extérieur du local.

- Réalisation des percements nécessaires au passage de la tuyauterie et à la ventilation

- Construction d'un appentis au dessus de la cuve et bardage côté route.



Future dalle accueillant la cuve 2000L

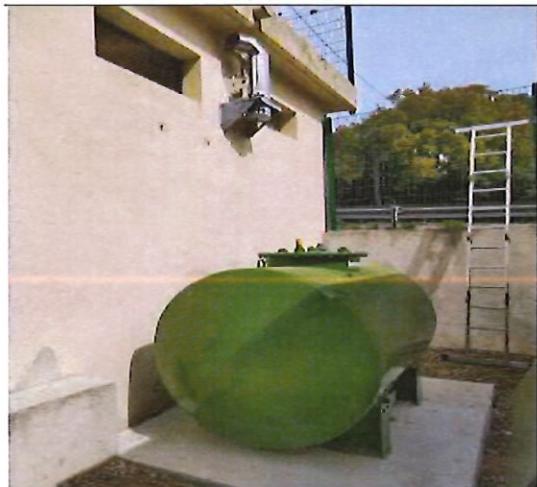


Ouverture pour accueillir la porte de 3m + agrandissement de l'escalier

27



Comblement de la tranchée avec les gravats du chantier avant béton de propreté



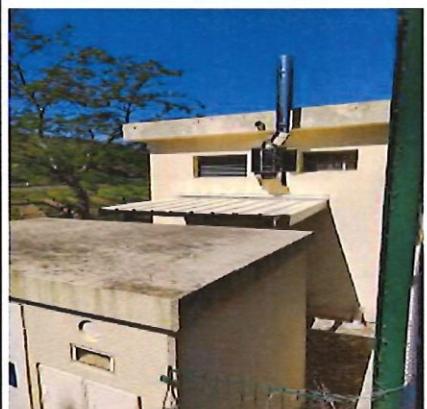
Cuve sur dalle et échappement du GE



GE



SECRET – sécurisation électrique station de pompage intermédiaire col du trapas



Echappement



GE + Echappement + Conduit évacuation de chaleur

28



ÉTUDE GÉNIE CIVIL – USINE DU TRAPAN

L'usine de traitement en eau potable du Trapan est située au pied du barrage du Trapan, plus précisément Route du Barrage à Bormes-les-Mimosas (83).



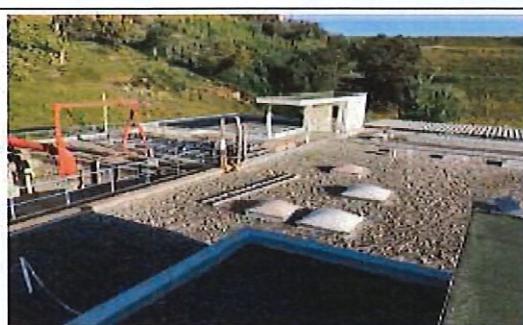
Plan de situation de l'usine – source géoportail ©



Vue aérienne de l'usine – source géoportail ©

2.2. Caractéristiques et description morphologique des ouvrages

L'Usine du Trapan est située sur la commune de Bormes-les-Mimosas et traite l'eau de la Société du Canal de Provence (SCP). Elle a été construite en deux temps : 1969 première tranche 150 l/s et 1972 passage à 300 l/s. Elle présente actuellement une capacité de production de 300 l/s (26 000 m³/j). L'usine du Trapan dessert les communes de La Londe-les-Maures, Bormes-les-Mimosas et le Lavandou à partir d'un mélange d'eaux traitées du Trapan (77 %) et de l'usine de Carnoules (23 %).



Vue d'ensemble du dernier niveau de l'usine – partie Nord



Vue d'ensemble du dernier niveau de l'usine – partie Sud

L'usine du Trapan est une usine de traitement d'eau via une filière de type décantation, filtration et désinfection via injection d'azote (en pré et post traitement). Le site de traitement en eau potable du Trapan est composé d'un bâtiment principal d'une superficie d'environ 2000 m², d'une lagune de traitement des boues de clarification ainsi que de deux bâtiments servant de résidence de fonction. L'usine a été construite en béton armé et dispose de 4 différents niveaux et dispose des ouvrages principaux suivants :

- la bâche tampon eau brute (950 m³);
- douze cases de préozonation (10 m³ unitaire);
- le canal alimentation filtres (35 m³);
- dix filtres à sable (20 m² unitaire);
- dix bâches eau filtrée (0,12 m³ unitaire);
- le canal eau filtrée sortie filtres (35 m³);
- une tour d'ozonation (52 m³);
- un déssaturateur (50 m³);
- deux bâches de stockage eau traitée (2*500 m³);



Vue d'ensemble d'un filtre à sable



Vue de l'intérieur du couloir d'eau décantée



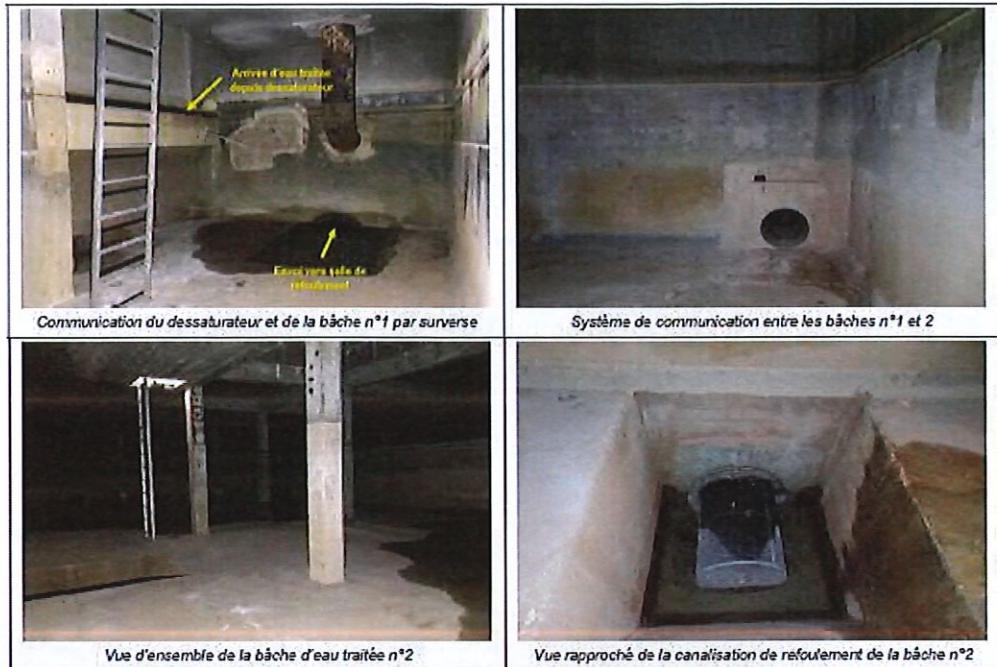
Canalisation de vidange des eaux de lavage



Salle de surveillance R+2

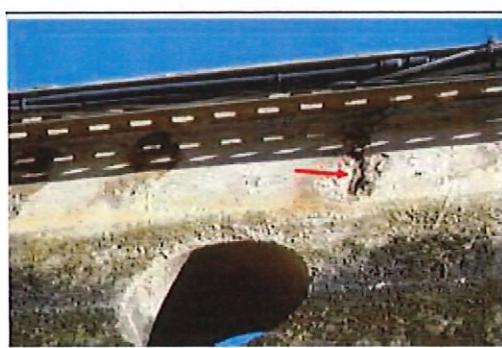
Couverture photographique depuis le R+1





Vue générale de la salle de refoulement

Couverture photographique depuis le sous-sol



Armature apparente corrodrée en partie supérieure du voile alvéolé



Armatures apparentes corrodrées en sous face de passerelle

Couverture photographique du couloir d'eau décantée



Epaufures avec armatures apparentes corrodes en intrados de dalle supérieure sur la moitié Est



Epanchement de calcite en intrados de dalle supérieure sur la moitié Est

32

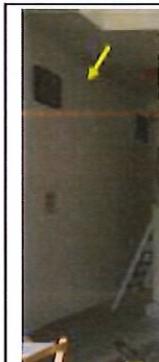


Détérioration du béton au droit d'une cheminée



Présence de plaque d'amiante en sous face de dalle supérieure

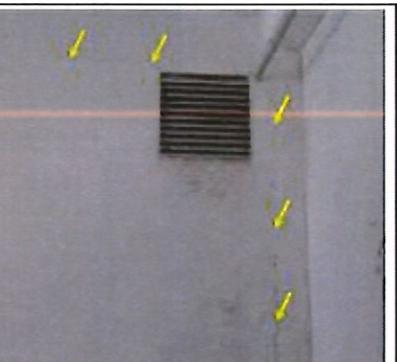
32



Fissures horizontales en partie supérieure des voûtes à la jonction avec les poutres



Fissures horizontales et verticales en voûte à la jonction avec les poutres et poteaux



Epanchement de calcite en sous face de passerelle



Fissuration traversante de la passerelle

Les désordres du décanteur, notamment en radier et partie inférieure de voile, n'ont pu être reconnus lors du diagnostic du fait de la présence d'une épaisseur de dépôt importante masquant les possibles dégradations.



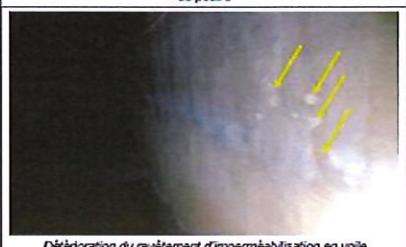
Armatures apparentes corrodes sur la moitié supérieure des poteaux



Spectre d'armatures et armature apparente corrodees en sous face de poutre



Epanchements de calcite à la jonction poutre/coverture



Détérioration du revêtement d'imperméabilisation en voûte

32



Corrosion généralisée des tremies d'accès



Jour au niveau des reprises de bétonnage



Fissuration transversale sur un coffret de vidange



Corrosion des traversées de paroi et vannes

Le couloir d'eau décantée présente des désordres structurels importants en terme de fissuration et de corrosion d'armatures en sous face de dalle supérieure. Les traversées de paroi ainsi que les jonctions avec les filtres à sable sont synonymes de défaut d'étanchéité et des suintements sont visibles côté filtre à sable sur le linéaire du couloir.



Fissure verticale sur un poteau



Fissures/lézarde visibles sur les poteaux soutenant la dalle de couverture en R+1 témoignant d'un défaut de capacité portante des poteaux ou d'un éclatement par corrosion des armatures



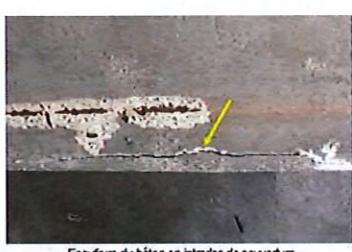
Vue d'un spectre d'armatures en intrados de couverture ainsi que des fissures multi-directionnelles avec épanchement de calcite



Armatures apparentes corrodées en intrados de couverture



Armatures apparentes corrodées en intrados de couverture



Epaulure du béton en intrados de couverture



Stalactites de calcite en intrados de poutrelle



Épanchement de calcite au droit de la cheminée d'aération



Fissuration avec épanchements de calcite



Fissuration avec épanchements de calcite



Corrosion des vannes canal eau décantée / filtres à sable



Corrosion des vannes canal eau décantée / filtres à sable

Les filtres à sable présentent des désordres de type fissuration avec épanchement de calcite sur les goulottes. De nombreux défauts d'étanchéité ont été constatés aux jonctions avec le canal d'alimentation des filtres avec des suintements observés.



Infiltration / Traces de moisissures à la jonction voile Ouest -couverture



Fissure sur le plancher inférieur

Couverture photographique du couloir d'eau filtrée



Epaufures avec armatures apparentes corrodées



Vue détaillée des épaufures avec armatures apparentes corrodées



Fissures en extérieur de canal



Corrosion générale des trémies d'accès



Fissure horizontale depuis l'ouverture de la porte jusqu'au poteau



Détail d'une fissure typique affectant le bâtiment



Déordres observés sous le couloir situé en amont des cases de pré-ozonation



Dégénération de l'intrados du plancher du couloir amont des cases de pré-ozonation avec présence de fissures et infiltrations d'eau



Casse du béton au droit de la trémie d'accès à la cuve



Épanchement de caisse au droit de l'intrados de couverture



Défaut de réalisation de l'obstruction des anciennes aérations en partie supérieure de voûte



Corrosion de la canalisation d'alimentation des pompes de refoulement



Défaut d'étanchéité en intrados du plancher du couloir amont des cases de pré-ozonation



Corrosion avancée d'une traversée de paroi



Corrosion de la canalisation d'alimentation de la tour d'ozonation



Fissure à la jonction poutre/plate de couverture



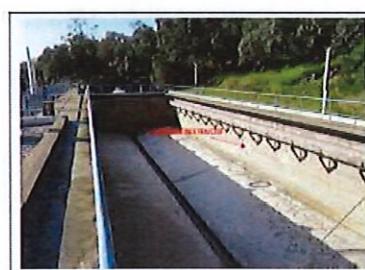
Fissure horizontale probablement transversale sur la voûte séparative avec les filtres à sable



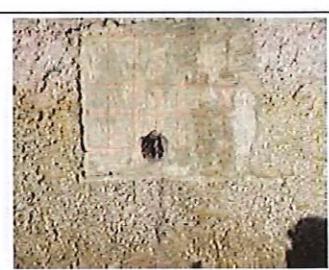
Fissure au niveau d'un joint de dilatation



Trace de moisiure à la jonction entre deux voûtes



Emplacement du sondage destructif SD1



Emplacement du sondage destructif SD1



Vue rapprochée du sondage destructif SD1



Test à la phénolphthaleine sur SD1

La réalisation du sondage destructif a permis d'observer un croisement d'armatures dont l'état apparaît correct. L'enrobage armatures est de 22,0mm ce qui est légèrement faible.



Éclatement de la poutre en intrados de couverture



Éclatement de l'encasement de la trémie d'accès à zone entre les 2 bâches d'eau traitée

CONCLUSION

L'usine du Trapan est un ouvrage dont la construction remonte à 1970. Il s'agit d'un bâtiment exploité par VEOLIA depuis de nombreuses années et dont les désordres sont connus de l'exploitant.

Les désordres identifiés par l'exploitant sont principalement la présence de fissures sur l'ensemble de l'usine ainsi que des armatures apparentes corrodées de couverture de certaines parties d'ouvrage. Bien que les armatures apparentes corrodées, soient révélatrices d'un enrobage insuffisant et éventuellement d'une carbonisation du béton peuvent conduire à des réparations structurales lourdes, mais il s'agit d'un désordre réparable.

La problématique sur l'usine du Trapan se situe réellement sur l'état de fissuration des différents ouvrages.

Le caractère transversant des fissures complexifie l'exploitation de l'usine puisque des infiltrations /fuites sont présentes de façon récurrente sur les ouvrages de l'usine.

L'origine des cette fissuration pourrait être liée à un contexte géotechnique défavorable conduisant à l'apparition de tassements différentiels et/ou de mouvement de terrain. Cependant le diagnostic réalisé avec notamment des investigations complémentaires sur le béton constituant l'usine, a permis de mettre en lumière un paramètre qui pourrait être à l'origine de cette fissuration plus ou moins généralisée.

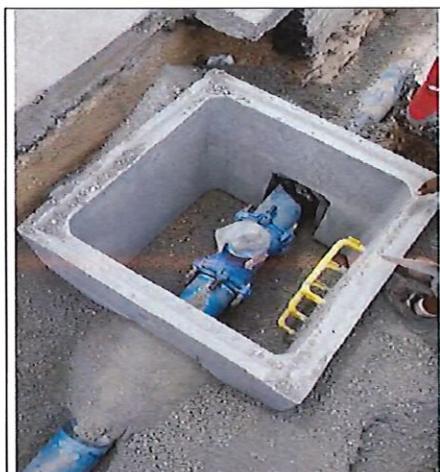
Il s'agit des caractéristiques physiques du béton en place, notamment la résistance à la compression. Les essais réalisés en laboratoire sur des prélèvements réalisés à deux endroits distincts de l'usine (décanteur et bâche eau traitée) ont mis en évidence des résistances à la compression, faibles très en dessous de ce qui peut être attendu pour de tels ouvrages. Ces faibles résistances pourraient s'expliquer par une défaut d'hydratation du béton lors de sa fabrication.

**REEMPLACEMENT DE LA CANALISATION Ø150 EN Ø200 –
RD14
COMMUNE DE PIERREFEU**

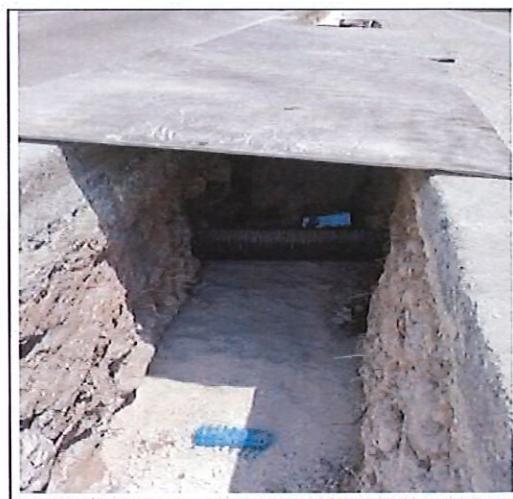




Utilisation BRH du à la sur profondeur environ 2.30m.



Ventouse côté Camping

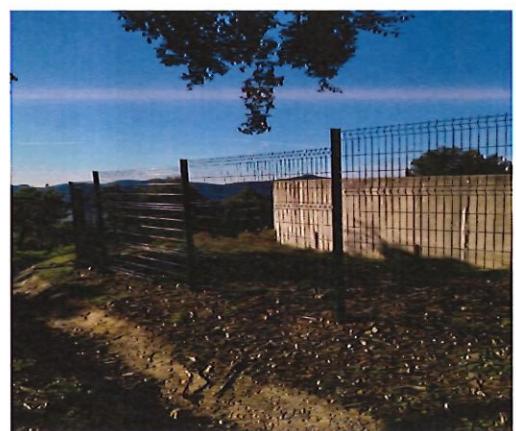


Usage conduite existante en attente de bétonnage. Cette traversée pluviale sera supprimée dans le projet Mairie.



ÉQUIPEMENTS DE SÉCURISATION DES ACCÈS - TRAVAUX DE MISE EN PLACE DE CLÔTURES 2023

- ✓ Les travaux réalisés se situent sur les sites suivants
 - Usine des Maurettes à Hyères
 - Réservoir du Viet à Hyères
 - Réservoir de Piegros
 - Col du Trapan à Bormes les Mimosas



Clôtures au réservoir de PIEGROS – Commune de Pierrefeu

Clôtures des réservoirs du VIET Commune de HYÈRES



MARCHÉS PUBLICS SIGNÉS EN 2023

CONDUITE PIERREFEU	495 318,00 euros TTC
AMO TRAVAUX INFRASTRUCTURES	270 420,00 euros TTC
DIAGNOSTIC GÉNIE CIVIL COMPLÉMENTAIRE USINE TRAPAN	23 718,00 euros TTC
MISSION HYDROGEOCHNIQUE CONDUITE LA LONDE TRANCHE 2	23 202,00 euros TTC
LEVÉS TOPOGRAPHIQUES CONDUITE LA LONDE TRANCHE 2	8 040,00 euros TTC

TABLEAU DES INDICATEURS

	EXERCICE 2023
INDICATEURS DESCRIPTIFS DU SERVICE	
Estimation de la population desservies	114 537 Hab
Nombre de communes membres	9
Nombre d'installation de production	3
Capacité de production m3/jour	73 900 m3
Débits souscrits	771
Débits de pointe l/s	571,82 l/s
Prix moyen du m3	1,49 €
Volume prélevé	7 079 377 m3
Volume produit	6 755 592 m3
Volume vendu	6 563 829 m3
Volume non comptabilisé	191 763 m3
INDICATEURS DE PERFORMANCE	
Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées microbiologie (ARS)	100%
Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées concernant les paramètres physico chimiques (ARS)	100%
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (collectivité et délégataire)	90%
Rendement global	96,3%
Rendement des usines	95,4 %
Rendement du réseau de distribution (délégataire)	97,2%
Indice linéaire des volumes non comptés (délégataire)	4,22 m3/J/km
Indice linéaire de pertes en réseau délégataire	4,22 m3/J/km
Taux moyen de renouvellement (collectivité)	0,97%
Longueur total du réseau	124 298 ml
Indice d'avancement de la protection de la ressource (collectivité)	43%

Le Président du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en eau
des communes de la Région Est de TOULON
Maire de La Londe Les Maures,
Vice-Président du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur,

François de CANSON

